



Rapporteur : Mme ROUSSET

47439

Commission n°1

11 - Mobilités

Voeu relatif aux couloirs aériens en Ille-et-Vilaine

Le vendredi 18 novembre 2022 à 09h30, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SOULABAILLE

Absents et pouvoirs :

M. BOURGEOUX (pouvoir donné à M. LE MOAL), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à Mme MESTRIES), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. BRETEAU), Mme GUIBLIN (pouvoir donné à M. DE GOUVION SAINT-CYR), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme LARUE (pouvoir donné à Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO), M. LE GUENNEC (pouvoir donné à M. GUÉRET), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. SORIEUX (pouvoir donné à Mme MORICE), Mme TOUTANT (pouvoir donné à Mme BIARD)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 12h51.

Le Conseil départemental

Vu le règlement intérieur du Conseil départemental, notamment son article 64 ;

Vu le projet de voeu relatif aux couloirs aériens en Ille-et-Vilaine déposé le 8 novembre 2022 par Mme MERCIER, conseillère départementale du canton de Janzé et M. HOUILLOT, conseiller départemental du canton de Janzé ;

Vu l'avis unanimement favorable émis par la Commission 1 lors de sa réunion le 10 novembre 2022 ;

Vu les amendements au projet de voeu déposés par Mme ROUSSET à l'occasion de la Commission 1 du 17 novembre 2022 ;

Vu l'avis unanimement favorable au voeu amendé émis par la Commission 1 lors de sa réunion le 17 novembre 2022 ;

Expose :

Depuis maintenant plusieurs mois, les nuisances sonores se multiplient pour les riverains impactés par les trajectoires aériennes à partir de l'aéroport de Rennes Saint-Jacques-de-La-Lande. Des milliers de Breilliennes et de Breilliens subissent l'impact quotidien de ces nuisances, auxquelles s'ajoutent des risques sécuritaires élevés.

Ces nuisances font suite aux nouveaux tracés de vols venus modifier les couloirs aériens. Le 23 avril 2021, la Commission consultative de l'Environnement de l'aéroport de Rennes Saint-Jacques-de-La-Lande émettait un avis favorable pour un essai en mars 2022 pour une période de six mois.

Toutefois aujourd'hui, le constat est unanime auprès des élus et des habitants, de nombreux avions ne respectent pas les nouveaux couloirs aériens.

Le non-respect du tracé convenu initialement entraîne des survols en basse altitude et directement au-dessus de Zones classées SEVESO, créant ainsi des risques sécuritaires pour notre territoire et nos concitoyens.

En Commission Consultative de l'Environnement (CCE) de l'aéroport Rennes – Saint-Jacques du 16 novembre 2022, l'Etat aux côtés de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) présentait le bilan des expérimentations des décollages au départ de cet aéroport. Ces informations étaient particulièrement attendues et demandées.

A la lecture des bilans, la commission a voté la reconduction de l'expérimentation sur le décollage vers l'Est pour 6 mois, le rappel du strict respect des tracés par les compagnies aériennes et la recherche de solutions techniques nouvelles (tel que le guidage satellitaire) dans l'objectif prioritaire et partagé de réduire au maximum les nuisances sonores dans les plus brefs délais, pour l'ensemble des habitants et en particulier ceux de Vern-sur-Seiche et de Noyal-Châtillon-sur-Seiche.

Les effets sont délétères sur l'état de santé perçu des habitants, la santé psychologique, la gêne, la quantité et la qualité de sommeil...

Autant de communes, autant de citoyens en colère qui souffrent de ces nuisances et qui dénoncent la pollution engendrée par le trafic aérien autour de l'aéroport.

La situation est très préoccupante.

Décide :

- de formuler le vœu suivant auprès du ministre de l'Intérieur, du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, de la ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales, du ministre délégué chargé des Transports, et de la direction générale de l'Aviation civile :

Le Conseil départemental demande à ce que les nouveaux tracés de couloirs aériens en Ille-et-Vilaine soient respectés par les pilotes.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité**.

Transmis en Préfecture le : 25 novembre 2022

ID : AD20220074V2

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation

Signé électroniquement le jeudi 08 décembre 2022

Pour le Président et par délégation,

Le Secrétaire général des services

Vincent RAUT